tienne ET la conformité de la constitution françoise avec la Religion catholique, apostolique & ro-, maine, matiere, ajoutez-vous, propre à cimenter la bonne & parfaite union entre les Belges & les François. Vous dites encore dans la même lettre, que vous avez prêché la même conformité dans 150 paroisses des villes & campagnes en France. S deux fois en la ville de Mons aux éclises , de Ste. Waudru & de Ste. Elisabeth. Si vous , m'aviez déclaré ceux qui vous ont demandé à Bruxelles pour y prêcher fur la matiere dont ,, il s'agit, comme je ne vous connois pas, au lieu , de vous répondre, je me ferois adressé à eux , pour leur représenter l'affreuse fensation que vos prédications ne manqueroient point de faire dans "l'état d'agitation où se trouve cette ville : & pour les déterminer à révoquer l'invitation qu'ils vous ont faite, je leur aurois mis devant les yeux les troubles que vos fermons cauferent à Mons, au lieu d'y cimenter la bonne & parfuite union entre les Belges & les François. Quoi qu'il en soit, laissant à part tous les autres mo-3) tifs, que je développerai quand & devant qui 3) il appartiendra, & m'attachant ici à la tranquil-) lité publique, que je me suis toujours fait un devoir de maintenir par tous les moyens qui dépendent de moi, je rappelle le peu de forces 3) que me laisse une fanté chancellante & facrifiée 3) au maintien des droits de la Religion & du pays pendant un long épiscopat, je rappelle, dis-je, ce peu de forces pour vous défendre, & trèsso expressément, en vertu de la supériorité que Dieu m'a donnée sur vous, sous la menace terrible de fon jugement, de prêcher dans la ville 33 de Bruxelles & dans toute l'étendue de mon s diocefe. ,,

" J'ai fait expédier des copies de la préfente aux curés & aux recteurs des églifes de ladite ville Tome II. O o